

UNE ACTION GOUVERNEMENTALE CONCERTÉE À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES :

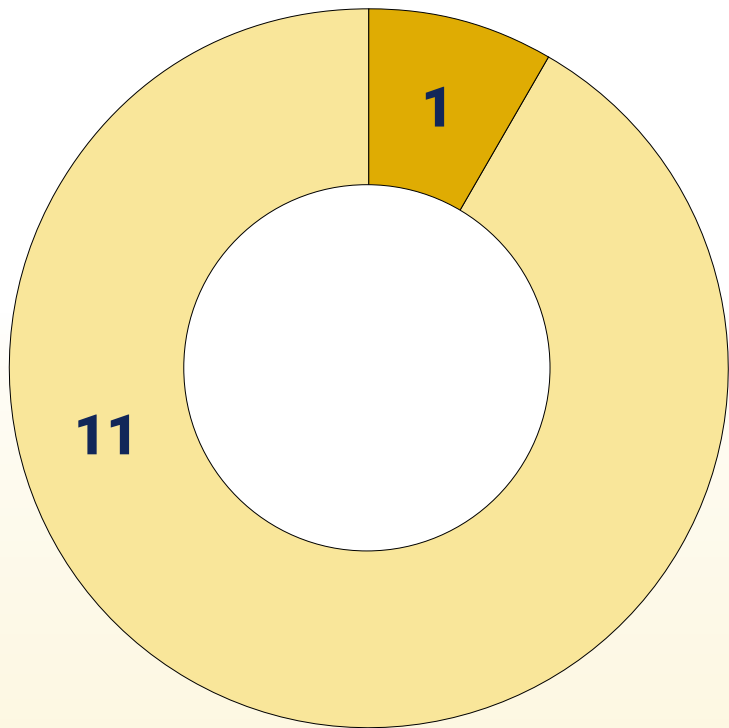
BILAN 2024-2025 DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE À PART ENTIÈRE

SUIVI DES 12 ENGAGEMENTS AU 31 MARS 2025



12

engagements pris
par 15 ministères
et organismes publics :



● réalisé
● en cours de réalisation

SUIVI DU PROJET POUR UNE MEILLEURE RÉPONSE AUX BESOINS ESSENTIELS DES PERSONNES HANDICAPÉES : une analyse des programmes et pistes de solution

- Ce projet est issu d'un mandat du ministre responsable de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*;
- Il vise à analyser le financement, l'organisation et la coordination des programmes destinés aux personnes handicapées afin de dégager des pistes de solution pour réduire les obstacles qu'elles rencontrent dans l'obtention des services répondant à leurs besoins.

Actions en continuité :

- Les six rapports du projet Pour une meilleure réponse aux besoins essentiels des personnes handicapées ont été finalisés et transmis à l'automne 2023.
- Les projets d'Amélioration ont été amorcés pour donner suite aux constats du projet « Pour une meilleure réponse aux besoins essentiels des personnes handicapées », en ciblant la mise en œuvre de solutions concrètes pour améliorer la réponse gouvernementale aux besoins essentiels des personnes handicapées.

SUIVI DES PLANS D'ACTION ANNUELS À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

Qui a l'obligation de produire un plan d'action?

196
organisations

119

ministères et organismes
publics de 50 employés et plus

77

municipalités d'au
moins 15 000 habitants

En 2024-2025 :

100 %

des organisations
ont produit un
plan d'action

6 300 mesures ont été prévues

89 %

des organisations ont consulté
des personnes handicapées ou leurs
représentants pour leur plan d'action

93 %

des plans d'action sont de bonne,
très bonne ou excellente qualité

Obstacles et thèmes les plus fréquemment visés par les mesures

Ministères et organismes publics



812

mesures en lien
avec la sensibilisation
et la formation

801

mesures en lien
avec le travail

611

mesures en lien
avec la mise en œuvre
et le respect des
dispositions législatives
existantes

Municipalités



997

mesures en lien
avec l'accès aux
activités de loisir,
de sport, de tourisme
et de culture

597

mesures en lien
avec la sensibilisation
et la formation

445

mesures en lien
avec l'accessibilité des
édifices municipaux